

## BILAN SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

Conformément à l'article 35 du Règlement Général de la BRVM, à l'Instruction N°5 de la BRVM relative à l'animation du marché et à la circulaire N°004-2010 du CREPMF relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA,

### 1. SGI ANIMATRICE DE LA VALEUR COTEE

Nom SGI : ACTIBOURSE  
 Siège social : Boulevard de France Cotonou BENIN  
 Adresse : 08 BP 0879  
 Téléphone : (229) 21 31 53 43  
 Télécopie : (229) 21 31 78 00  
 ANB : BENIN  
 Nom & prénoms du Représentant légal : EGUE Omo-Délé  
 Fonction du Représentant légal : Directeur Général  
 Email : [information@boa-actibourse.com](mailto:information@boa-actibourse.com)

### 2. VALEUR ANIMEE

Dénomination : **BOA-BURKINA FASO**  
 Symbole : BOABF  
 Siège social : Angle 770, avenue du Président Aboubakar Sangoulé Lamizana OUAGADOUGOU 01 BURKINA FASO  
 Téléphone : (226) 50 30 88 70 à 73  
 Télécopie : (226) 50 30 88 74  
 Email : [information@boaburkinafaso.com](mailto:information@boaburkinafaso.com) / [www.boaburkinafaso.com](http://www.boaburkinafaso.com)

### 3. CLAUSES DE L'ANIMATION

Nom & prénoms du négociateur spécialiste : SOSSOUKPE Ninice		
Date de signature du contrat : 28/02/2011	Contrat renouvelé ? <input checked="" type="checkbox"/> <b>Oui</b> <input type="checkbox"/> Non	
Durée du contrat : 2 ans renouvelables par tacite reconduction	Combien de fois : 1	Date du dernier renouvellement: 27/02/2013
Quantité minimale de titres garantie (QMG) : 10 (la QMG ne peut pas être inférieure à 10 titres)		
Ecart de cours proposé : plus ou moins 7,5%		
Compte DCBR utilisé : 11 947		

### 4. POINT SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

	AU 31/12/2013	AU 30/06/2013	variation	
			En volume/valeur	%
Nombre de titres	501	2130	-1 629	-76,48
Valeur en espèces (F CFA)	39 527 250	149 177 200	-109 649 950	-73,51

Le soussigné certifie que les informations contenues dans ce présent bilan sont complètes et conformes à la réalité.

Fait à Cotonou, le 06/01/2014

Signature et cachet  
(du déclarant ou son Représentant légal)



**NB : Ce document doit être produit au plus tard le 15 du mois suivant la fin de chaque semestre.**